



Bulletin des Amis de saint François de Sales

Suisse : Ed. Les Amis de Saint François de Sales, C. P. 2016 – 1950 Sion 2 – CCP 87-187745-4

Le nouveau rituel des exorcismes

Que pense le père Amorth du nouveau rituel des exorcismes ?

Stefano Maria Paci est allé questionner le père Gabriele Amorth, pour la revue italienne *30 Giorni*, de juin 2001.

«Le nouveau rituel est absolument inefficace»

«Les maléfices sont de loin les causes les plus fréquentes des possessions et des maux procurés par le démon : au moins 90 % des cas...»

«Si un évêque se trouve devant une demande sérieuse d'exorcisme – c'est-à-dire qui ne soit pas faite par un fou – et qu'il ne fait rien, il commet un péché mortel.»

Il est responsable des souffrances terribles qu'endure cette personne.

Des souffrances qui durent parfois des années ... qu'il aurait pu empêcher.»

Le 29 juin 1972 le Pape constata que «*La fumée de Satan est entrée par quelque fissure dans l'Eglise*». Aujourd'hui cette fumée s'est-elle dissipée ou a-t-elle envahi d'autres pièces ? Nous sommes allés le demander à celui qui a affaire tous les jours à Satan et à ses ruses. Presque professionnellement. Il s'agit de l'exorciste le plus célèbre du monde : le père Gabriele Amorth, fondateur et président d'honneur de l'Association internationale des exorcistes.

Nous sommes allés chez lui notamment parce que... le nouveau Rituel des exorcismes a été approuvée par le CEI. Ce Rituel n'attend plus pour entrer en vigueur que le *place* de la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements.

Une nouvelle arme dont se munit l'Eglise pour combattre l'Ennemi ? Pour chasser, si cela n'a pas encore été fait, cette fumée qui est entrée

dans le temple du Seigneur ? **Allons donc !** Ecouteons ce que raconte le **père Amorth**.

Vous découvrirez que la guerre, en cours depuis des millénaires, fait rage plus que jamais. Que la bataille s'est déplacée et qu'elle se livre désormais **surtout à l'intérieur de la maison du Seigneur**, et cette fumée... eh bien elle se répand dans des pièces insoupçonnées.

Père Amorth, la traduction italienne du nouveau Rituel pour les exorcistes est finalement prête.

Gabriele Amorth : «Oui, elle est prête. L'année dernière la CEI n'avait pas voulu l'approver parce qu'il y avait des erreurs dans la traduction du latin à l'italien. Et nous, exorcistes, qui devrions l'utiliser, nous en avions profité pour signaler que, sur de nombreux points, nous

n'étaient pas d'accord avec le nouveau Rituel. Mais le texte de base en latin est resté le même dans cette traduction revue. **Ce Rituel tant attendu s'est transformé en farce. Une incroyable entrave qui risque de nous empêcher d'agir contre le démon.»**

C'est une lourde accusation. A quoi pensez-vous ?

Père Amorth : «Je ne vous donnerai que deux exemples. **Des exemples spectaculaires.** Au point 15 on parle des maléfices et de la façon de se comporter quand on a affaire à eux. Le maléfice est le mal que l'on cause à une personne en recourant au diable. Il peut être accompli sous plusieurs formes comme les mauvais sorts, les malédictions, le mauvais œil, le **vaudou**, le **macumba**. Le Rituel romain expliquait comment il fallait l'affronter. Le nouveau Rituel, au contraire, déclare catégoriquement qu'il est absolument interdit de faire des exorcismes dans ces cas-là. Absurde ! **Les maléfices sont de loin les causes les plus fréquentes des possessions et des maux procurés par le démon : au moins 90 % des cas.**

C'est comme dire aux exorcistes de ne plus pratiquer l'exorcisme. Le point 16, ensuite, déclare solennellement qu'il ne faut pas faire d'exorcisme si l'on n'a pas la certitude de la présence du diable. **C'est un chef-d'œuvre d'incompétence : la certitude** que le démon est présent chez quelqu'un **on ne peut l'avoir qu'en faisant l'exorcisme.** D'ailleurs, les rédacteurs du Rituel ne se sont pas aperçus qu'ils contredisaient, sur ces deux points, le Catéchisme de l'Eglise catholique. Celui-ci indique en effet qu'il faut pratiquer l'exorcisme dans les cas de possession diabolique et dans ceux de maux causés par le démon. **Et il recommande aussi de le faire sur les personnes comme sur les choses.** Et dans les choses il n'y a jamais la présence du démon, il y a seulement son influence. **Les déclarations contenues dans le nouveau Rituel sont très graves et très néfastes.** Elles sont le fruit de l'ignorance et de l'inexpérience.»

Mais ce Rituel n'a-t-il pas été fait par des spécialistes ?

Père Amorth : «Pas du tout. Durant ces dix dernières années, deux commissions ont travaillé sur le Rituel : celle qui est composée de cardinaux

et qui s'est occupée des Prenotanda, c'est-à-dire des dispositions initiales, et celle qui s'est occupée des prières. Je peux affirmer avec certitude qu'aucun des membres de ces commissions n'a jamais fait d'exorcisme, n'a jamais assisté à des exorcismes ni n'a jamais eu la moindre idée de ce qu'est un exorcisme. C'est là l'erreur, le péché originel de ce Rituel. Aucun de ceux qui y ont collaboré n'était spécialiste d'exorcismes.»

Comment est-ce possible ?

Père Amorth : «Ce n'est pas à moi qu'il faut le demander. Pendant le Concile œcuménique Vatican II, chaque commission était aidée par un groupe d'experts qui secondaient les évêques dans leur travail. Et cette habitude s'est maintenue après le Concile, à chaque fois qu'ont été refaites des parties du Rituel. Mais non cette fois. Et pourtant, s'il y avait un sujet qui demandait la participation de spécialistes, c'était bien celui-là.»

Et au contraire ?

Père Amorth : «Et au contraire, nous exorcistes, nous n'avons jamais été consultés. Et d'ailleurs, les suggestions que nous avons pu faire ont été mal accueillies par les commissions. c'est une histoire paradoxale. Voulez-vous que je vous raconte comment cela s'est passé ?»

– Bien sûr.

Père Amorth : «...Les différentes parties du Rituel romain ont été revues peu à peu. Nous exorcistes, nous attendions que soit traité le titre XII, c'est-à-dire le Rituel d'exorcisme. Mais, apparemment, ce Rituel n'était pas considéré comme un sujet important, car les années passaient et rien n'arrivait. Puis, à l'improviste, le 4 juin 1990, est sorti le Rituel *ad interim*, c'est-à-dire à l'essai. Cela a été une vraie surprise pour nous, qui n'avions pas été consultés auparavant. Et pourtant nous avions préparé toute une série de requêtes en vue de la révision du Rituel. **Nous demandions, entre autre, que soient retouchées les prières pour qu'y soient introduites des invocations à la Vierge**, lesquelles étaient totalement absentes, et **que le nombre des prières spécifiques d'exorcisme soit augmenté.** Mais on ne nous avait laissé aucune possibilité d'apporter notre contribution, quelle qu'elle fût. Nous ne

nous sommes pas découragés : le texte avait été fait pour nous. Et comme, dans sa lettre de présentation, le préfet de la Congrégation pour le Culte divin de l'époque, le cardinal Eduardo Martinez Somalo, demandait aux conférences épiscopales de faire parvenir, **dans les deux ans** qui suivaient «*des conseils et des suggestions donnés par des prêtres qui en auraient fait usage*», nous nous sommes mis au travail. J'ai réuni **dix-huit exorcistes** que j'avais choisi **parmi les plus experts de la planète**. Nous avons examiné le texte avec une grande attention. Nous l'avons utilisé.

Nous avons immédiatement fait l'éloge de la première partie dans laquelle étaient **résumés les fondements évangéliques de l'exorcisme**. Il s'agit là de l'aspect biblique et théologique de la question et, sur ce point, les compétences ne faisaient pas défaut. C'est une partie nouvelle par rapport au Rituel de 1614 composé sous le pape Paul V; du reste, **à cette époque, il n'était pas besoin de rappeler ces principes que tout le monde connaissait** et acceptait. Aujourd'hui, au contraire, c'est indispensable.

Mais lorsque nous nous sommes mis à examiner la partie pratique, qui demande une connaissance spécifique du sujet, l'inexpérience totale des rédacteurs est apparue en pleine lumière. Nous avons fait de nombreuses observations, article par article, et nous les avons fait parvenir à toutes les parties intéressées : Congrégation pour le Culte divin, Congrégation pour la Doctrine de la Foi [Ratzinger], conférences épiscopales. Un exemplaire a été remis directement au Pape.»

Comment vos observations ont-elles été accueillies ?

Père Amorth : «**Accueil très mauvais, efficacité nulle**. Nous nous étions inspirés de la constitution dogmatique *Lumen gentium*, dans laquelle l'Eglise est décrite comme un «*Peuple de Dieu*». Au numéro 28, on parle de la collaboration des prêtres avec les évêques, au numéro 37, il est dit clairement, et cela s'applique même aux laïcs, que, «*selon la science, la compétence et le prestige dont ils jouissent, ils ont la faculté, et même parfois le devoir, de faire connaître leur avis sur des choses concernant le bien de l'Eglise.*» C'était exactement notre cas. Et **nous avons eu l'ingénuité de croire** que les dispositions de Vatican II étaient parvenues aux congrégations romaines.

Mais **nous nous sommes trouvés devant un mur de refus et de mépris**.

Le secrétaire de la Congrégation pour le Culte divin a fait une relation à la commission cardinalice dans laquelle il a dit que ses interlocuteurs, c'étaient les évêques et non les prêtres et les exorcistes. **Et il a ajouté textuellement**, a propos de notre humble tentative de les aider en leur donnant notre avis de spécialistes : «*On a dû prendre acte du fait qu'un groupe d'exorcistes et de "démonologues", ceux qui par la suite se sont constitués en Association internationale, orchestrerait une campagne contre le rite.*» **Une accusation indécente** : nous n'avons jamais orchestré aucune campagne ! Le Rituel nous était adressé, et dans les commissions aucune personne compétente n'a été convoquée : il était plus que normal que nous cherchions à apporter notre contribution.»

Cela veut donc dire que, pour vous, le nouveau Rituel est inutilisable dans la lutte contre le démon ?

Gabriele Amorth : «Oui. Ils voulaient nous donner **une arme émoussée**. Les prières efficaces, des prières qui avaient douze siècles d'existence, ont été supprimées et ont été remplacées par de nouvelles prières, inefficaces. Mais, par chance, on nous a jeté au dernier moment un canot de sauvetage.»

Lequel ?

Père Amorth : «Le nouveau préfet de la Congrégation pour le culte divin, le cardinal Jorge Medina, a joint au Rituel une Notification dans laquelle il est précisé que les exorcistes ne sont pas obligés d'utiliser ce Rituel et que s'ils le veulent ils peuvent demander à leur évêque l'autorisation d'utiliser l'ancien. Les évêques doivent à leur tour demander l'autorisation à la Congrégation qui, comme l'écrit le cardinal «la concède volontiers.»

«La concède volontiers» ? C'est une concession bien étrange.

Père Amorth : «Voulez-vous savoir d'où elle vient ? Elle vient de la tentative qu'ont faite le cardinal Joseph Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, et le cardinal Medina d'introduire dans le Rituel un article – c'était alors

l'article 38 – qui autorisait les exorcistes à utiliser le Rituel précédent. C'était sans aucun doute une manœuvre in extremis pour nous faire éviter les graves erreurs qui se trouvent dans le Rituel définitif. Mais la tentative des deux cardinaux a échoué. Alors, le cardinal Medina, qui avait compris ce qui se jouait là, a décidé de nous donner en tous cas ce canot de sauvetage et il a ajouté une note à part.

Comment êtes-vous vus, vous exorcistes, à l'intérieur de l'Eglise ?

Père Amorth : «Nous sommes très mal traités. **Nos confrères** prêtres qui sont **chargés de cette tâche délicate passent pour des fous**, des exaltés. Ils sont même en général à peine tolérés par les évêques qui les ont nommés.»

La manifestation la plus éclatante de cette hostilité ?

Père Amorth : «Nous avons organisé un congrès international des exorcistes près de Rome. Nous avons demandé à être reçus par le Pape.

Pour ne pas peser sur lui et ajouter une audience à toutes celles qu'il accorde déjà, **nous avons simplement demandé à être reçus en audience publique**, celle du mercredi sur la place Saint-Pierre. **Nous ne demandions même pas qu'il nous adresse un salut personnel**. Nous avons fait régulièrement la demande d'audience, comme se le rappellera parfaitement Mgr Paolo De Nicolò, de la Préfecture de la maison pontificale, lequel a accueilli très chaleureusement notre requête. Mais la veille de l'audience, Mgr De Nicolò nous a dit – à vrai dire il était très embarrassé et l'on voyait très bien que la décision ne dépendait pas de lui – de ne pas nous présenter à l'audience, que nous n'étions pas admis. **Incroyable ! 150 exorcistes venant des cinq continents, des prêtres nommés par leurs évêques** conformément aux règles du droit canon **qui exigent des prêtres de prière, de science et de bonne réputation** – et donc un peu la crème du clergé – qui demandent de participer à une audience publique du Pape et sont mis à la porte ! Mgr De Nicolò m'a dit : «*Je vous promets que je vous enverrai immédiatement une lettre avec les justifications.*» Cinq ans sont passés, et cette lettre, je l'attends encore.

Le fait qu'il soit interdit à 150 prêtres de participer à une audience publique du Pape sur la place

Saint-Pierre montre quels obstacles trouvent les exorcistes à l'intérieur même de leur Eglise et à quel point ils sont mal vus par un grand nombre d'autorités ecclésiastiques.

Vous vous battez contre le démon tous les jours. Quel est le plus grand succès de Satan ?

Père Amorth : «Réussir à faire croire qu'il n'existe pas. Et il y a presque réussi. Même à l'intérieur de l'Eglise. **Nous avons un clergé et un épiscopat qui ne croient plus au diable**, aux exorcismes, aux maux extraordinaires que le diable peut provoquer **ni non plus au pouvoir que Jésus a donné de chasser les démons**.

Depuis **trois décennies** l'Eglise latine – au contraire de l'Eglise orthodoxe et de différentes confessions protestantes – a presque entièrement abandonné le ministère de l'exorcisme. **Et comme le clergé** ne pratique plus les exorcismes, comme **il ne les étudie plus** et ne les a jamais vus, **il n'y croit plus**. Et il ne croit plus non plus au diable. Nous avons **des évêcopats entiers** qui sont **hostiles aux exorcismes**. Il y a **des pays dans lesquels il n'y a pas un seul exorciste**, comme, par exemple, l'Allemagne, la Suisse, l'Espagne, le Portugal. **Une carence terrifiante !**

Vous n'avez pas parlé de la France. La situation est-elle là différente ?

Père Amorth : «Il existe un livre écrit par **Isodore Froc**, le plus célèbre exorciste français qui a pour titre : *Les exorcistes, qui sont-ils et que font-ils* ? Cet ouvrage, traduit en italien, a été écrit à la demande de la Conférence épiscopale française. Il n'est dit nulle part dans ce livre que les exorcistes font, dans certains cas, des exorcismes. Et **l'auteur a déclaré plusieurs fois** à la télévision française **qu'il n'avait jamais fait d'exorcismes** et **qu'il n'en ferait jamais**. **Sur une centaine d'exorcistes français, il n'y en a que cinq qui croient au diable** et font des exorcismes, **tous les autres envoient** ceux qui s'adressent à eux au **psychiatre**.

Et les évêques sont les premières victimes de cette situation de l'Eglise catholique dans laquelle la croyance à l'existence du démon est en train de disparaître. Avant que ne paraisse ce nouveau manuel, l'épiscopat allemand a envoyé une lettre au cardinal Ratzinger dans laquelle il déclarait qu'il n'était pas besoin de faire un nouveau Rituel parce qu'on ne devait plus faire d'exorcismes.

Est-ce à l'évêque de nommer les exorcistes ?

Père Amorth : «Oui. Quand un prêtre est nommé évêque, il se trouve face à un article du code de droit canonique qui lui donne l'autorité absolue pour nommer des exorcistes. Le minimum que l'on puisse demander à un évêque, c'est qu'il ait assisté au moins à un exorcisme, vu qu'il a à prendre une décision aussi importante.

Malheureusement, cela ne se passe presque jamais. **Mais si un évêque se trouve devant une demande sérieuse d'exorcisme** – c'est-à-dire qui ne soit pas faite par un fou – **et qu'il ne fait rien, il commet un péché mortel. Et il est responsable des souffrances terribles qu'endure cette personne.** Des souffrances qui durent parfois des années ou une vie entière et qu'il aurait pu empêcher.»

Vous êtes en train de dire que la majeure partie des évêques de l'Eglise catholique est en état de péché mortel ?

Père Amorth : «Quand j'étais enfant, mon vieux curé m'enseignait qu'il y a **huit sacrements: le huitième est l'ignorance.** Et le huitième sauve plus de gens que tous les sept autres ensemble. Pour commettre un péché mortel, il faut une matière grave, mais aussi la pleine conscience et le consentement délibéré. Omettre de donner son aide est, pour les évêques, une matière grave. **Mais ces évêques sont ignorants** : il n'y a donc pas consentement délibéré et pleine conscience.»

Mais si l'on ne croit pas à l'existence de Satan, la foi demeure-t-elle intacte, s'agit-il toujours de la foi catholique ?

Père Amorth : «Non. Je vais vous raconter une histoire. Quand j'ai rencontré pour la première fois don Pellegrino Ernetti, un célèbre exorciste qui a exercé pendant quarante ans à Venise, je lui ai dit : «*Si je pouvais parler au Pape, je lui dirais que je rencontre trop d'évêques qui ne croient pas au diable.*» L'après-midi suivant, le père Ernetti est revenu me voir pour me dire que le matin même, il avait été reçu par Jean-Paul II. «*Sainteté*, lui avait-il dit, *il y a un exorciste, ici, à Rome, le père Amorth, qui, s'il venait chez vous, vous dirait qu'il connaît trop d'évêques qui ne croient pas au diable.*» Le Pape lui a répondu brièvement : «*Celui qui ne croit pas au diable ne croit pas dans l'Evangile.*» Voilà la réponse qu'il lui a donnée et que je répète.»

Expliquez-moi la conséquence du fait qu'il y a beaucoup d'évêques et de prêtres qui ne seraient pas catholiques ?

Père Amorth : «Disons qu'ils ne croient pas à une vérité évangélique. Je les accuserais donc éventuellement de propager une hérésie. Mais entendons-nous : quelqu'un est formellement hérétique s'il est accusé de commettre une erreur et s'il persiste dans celle-ci. Mais personne aujourd'hui, en raison de la situation de l'Eglise, n'accusera jamais un évêque de ne pas croire au diable, aux possessions démoniaques et de ne pas nommer d'exorcistes parce qu'il n'y croit pas. Je pourrais citer **une quantité d'évêques et de cardinaux qui, à peine nommés dans un diocèse, ont retiré à tous les exorcistes la faculté d'exercer.** Ou d'évêques qui soutiennent ouvertement : «*Moi, je n'y crois pas. Ce sont des croyances du passé.*» Pourquoi cela ? Parce que, malheureusement, il y a eu l'influence extrêmement pernicieuse de certains bibliques, et je pourrais citer des noms de personnes très célèbres. **Nous qui touchons tous les jours du doigt le monde de l'au-delà, nous savons QU'IL A MIS LA MAIN à beaucoup de réformes liturgiques.**»

Par exemple ?

Père Amorth : «...on a voulu tout refaire totalement ... beaucoup de rites ont été détériorés par cette manie de jeter tout ce qui existait dans le passé et de tout refaire de fond en comble, comme si l'Eglise nous avait jusqu'à aujourd'hui bernés et trompés, et comme si finalement était désormais arrivé le temps des grands génies, des superthéologiens, des super-bibliques, des super-liturgistes, qui savent donner ce qui est juste à l'Eglise...»

Le Rituel de l'exorcisme, par exemple, devait être revu, non refait. **Il y avait des prières qui étaient en usage depuis douze siècles.** Avant de supprimer des prières aussi anciennes **qui se sont montrées efficaces**, il faudrait y penser longuement. Eh bien non. **Nous tous, exorcistes, nous avons essayé les nouvelles prières du nouveau Rituel ad interim** et nous nous sommes rendus compte qu'elles sont **absolument inefficaces.**

Même le rite du baptême des enfants a été abîmé. Il a été bouleversé au point qu'a presque été éliminé l'exorcisme contre Satan, qui a toujours eu **une très grande importance** pour l'Eglise; une importance **telle qu'on l'appelait**

l'exorcisme mineur... Même détérioration du rite dans le nouveau bénédictionnaire. J'ai lu minutieusement ses 1200 pages. Eh bien, **toute référence au fait que le Seigneur doit nous protéger contre Satan**, que les anges nous protègent des attaques du démon, **a été systématiquement supprimée**. Toutes les prières pour la bénédiction des maisons et des écoles ont été supprimées. **Tout devait être bénit et protégé**, mais aujourd'hui il n'y a plus de protection contre le démon. **IL N'EXISTE PLUS DE DÉFENSE NI DE PRIERES CONTRE LUI.**

Le même Jésus nous avait enseigné une prière de libération, dans le Notre Père : **«Délivre-nous du Malin. Délivre-nous de la Personne de Satan.»** La prière a été mal traduite et l'on prie aujourd'hui en disant : **«Délivre-nous du mal»**, On parle d'un mal général, dont, dans le fond, on ne connaît pas l'origine : **au contraire, le mal contre lequel notre Seigneur Jésus nous avait appris à combattre est une personne concrète : c'est Satan.»**

Vous êtes dans un lieu d'observation privilégié : avez-vous l'impression que le satanisme se répand ?

Père Amorth : «OUI. ENORMÉMENT. Quand la foi recule, la superstition fait des progrès. En termes bibliques, je peux dire que l'on abandonne Dieu pour se livrer à l'occultisme. Le terrible recul de la foi dans toute l'Europe catholique fait que les gens se jettent dans les bras des magiciens et des cartomanciens et que les sectes sataniques prospèrent. **Le culte du démon fait l'objet d'une grande publicité auprès de masses entières**, à travers le rock satanique de personnages comme Marilyn Manson. On s'attaque aussi aux enfants : il y a des journaux et des bandes dessinées qui enseignent la magie et le satanisme.

Les séances de spiritisme dans lesquelles on évoque les morts pour qu'ils répondent à certaines questions **sont très répandues**. On enseigne maintenant à faire des séances de spiritisme à travers l'ordinateur, le téléphone, la télévision, le magnétoscope, mais surtout à travers l'écriture automatique. Il n'y a même plus besoin du médium : c'est un spiritisme que chacun peut exercer par soi-même. Selon les sondages, 37 % des étudiants ont fait au moins une fois le jeu des

lettres ou du verre qui est une véritable séance de spiritisme. Dans une école où j'avais été invité à parler, les élèves m'ont dit qu'ils faisaient ce jeu durant l'heure de religion, sous les yeux complaisants du professeur.»

Et cela fonctionne ?

Père Amorth : «Oui. Il n'y a pas de différence entre magie blanche et magie noire. Quand la magie fonctionne, **c'est toujours l'œuvre du démon**. Toutes les formes d'occultisme, comme ce grand recours aux religions d'Orient, avec leurs suggestions ésotériques, **sont des portes ouvertes au démon, et le diable entre tout de suite**.

Je n'ai pas hésité à dire immédiatement, dans le cas de la sœur qui a été tuée à Chiavena et dans celui d'Erika et d'Omar, les deux adolescents de Nuova Liguri (qui ont tué la mère et le petit frère d'Erika), qu'il y avait eu une intervention du démon, parce que ces enfants se livraient au satanisme. L'enquête de la police a ensuite montré qu'ils suivaient Satan, qu'ils avaient des livres sataniques.»

Comment s'y prend le démon pour séduire l'homme ?

Père Amorth : «Il a une stratégie monotone. Je le lui ai dit et il le reconnaît... Il fait croire que l'enfer n'existe pas, que le péché n'existe pas et qu'il n'est qu'une expérience de plus à faire. **Concupiscence, succès et pouvoir sont les trois grandes passions** sur lesquelles s'appuie Satan.»

Combien de cas de possession démoniaque avez-vous rencontrés ?

Père Amorth : «Au bout de cent j'ai arrêté de compter.»

Cent ? Mais c'est énorme. Dans votre livre, vous dites que les cas de possession sont rares.

Père Amorth : «Et ils le sont vraiment. De nombreux exorcistes n'ont rencontré que **des cas de maux diaboliques**. Mais moi, j'ai hérité de la «clientèle» d'un exorciste célèbre, le père Candido, et donc des cas qu'il n'avait pas encore résolus. De plus, les exorcistes m'envoient les cas les plus résistants.»

Quel est le cas le plus difficile que vous avez rencontré ?

Père Amorth : «Je l'ai en "traitement" en ce moment et cela depuis deux ans. C'est la jeune fille qui a été bénie – il ne s'agit pas d'un véritable exorcisme – par le Pape en octobre, au Vatican, et dont le cas a fait grand bruit dans la presse. **Elle est frappée 24 heures sur 24** et en proie à des tourments indicibles. Les médecins et les psychiatres n'y comprenaient rien. Elle est tout à fait lucide et très intelligente. Un cas vraiment douloureux.»

Comment devient-on victime du démon ?

Père Amorth : «On peut être soumis aux attaques du démon dans quatre cas :

- 1) parce que cela constitue un bien pour la personne et c'est le cas de beaucoup de saints,
- 2) en raison de la persistance irréversible dans le péché,
- 3) parce que l'on est victime d'un maléfice lancé à travers le démon,
- 4) ou lorsqu'on se livre à des pratiques d'occultisme.»

Durant l'exorcisme de personnes possédées, quel type de phénomènes se produit-il ?

Père Amorth : «Je me rappelle **un paysan analphabète qui, pendant l'exorcisme me parlait seulement en anglais** et j'avais besoin d'un interprète. Il y a des gens qui manifestent une force surhumaine, d'autres qui se soulèvent complètement de terre et que l'on n'arrive pas, même à plusieurs, à maintenir assis sur leur fauteuil. Mais c'est seulement le contexte dans lequel ces phénomènes se produisent qui nous fait parler de présence démoniaque.»

Le diable ne vous a-t-il jamais fait du mal à vous personnellement ?

Père Amorth : «Lorsque le cardinal Poletti m'a demandé d'assumer la fonction d'exorciste, je me suis recommandé à la Vierge : «*Enveloppe-moi dans ton manteau et je serai en totale sécurité.*» Des menaces, le démon m'en a souvent faites, mais du mal, jamais.»

Il ne vous arrive jamais d'avoir peur du démon ?

Père Amorth : «Moi, peur de cette bête ? C'est lui qui doit avoir peur de moi : moi j'agis au nom du Seigneur du monde. Et lui, il n'est que le singe de Dieu.»

– **Père Amorth, le satanisme se répand de plus en plus. Le nouveau Rituel empêche, en pratique, de faire des exorcismes. On empêche les exorcistes de participer à une audience du Pape sur la place Saint-Pierre. Dites-moi franchement : que se passe-t-il ?**

Père Amorth : «La fumée de Satan entre partout. Partout ! **On nous a** peut-être exclus de l'audience du Pape parce qu'on avait peur que tant d'exorcistes réussissent à chasser les légions de démons qui se sont installées au Vatican.»

Vous plaisantez, n'est-ce pas ?

Père Amorth : «Cela peut sembler une plaisanterie, mais **je ne crois pas que cela en soit une.** Je n'ai aucun doute sur le fait que le démon tente surtout les autorités de l'Eglise, comme il tente toutes les autorités, celles de la politique et de l'industrie.»

Vous dites donc qu'ici aussi, comme dans toutes les guerres, Satan veut conquérir la place forte de l'ennemi, pour faire prisonnier les généraux ennemis ?

Père Amorth : «C'est une stratégie gagnante. On essaie toujours de s'en servir. **Surtout quand les défenses de l'adversaire sont faibles.** Satan lui aussi essaie. Mais, grâce au ciel, il y a l'Esprit Saint qui dirige l'Eglise : «*Les portes de l'enfer ne prévaudront pas*» malgré les défections. Et malgré les trahisons, dont il ne faut d'ailleurs pas s'étonner. La première trahison fut l'œuvre de l'un des apôtres les plus proches de Jésus : Judas Iscariote.

Pourtant, malgré cela, l'Eglise poursuit son chemin. L'Esprit Saint la maintient debout et les attaques de Satan ne peuvent donc connaître que des réussites partielles. Certes, le démon peut gagner des batailles, et même des batailles importantes, mais jamais la guerre.»

J'accuse le Concile

Pourquoi ce titre *J'accuse le Concile* ? Parce que nous sommes fondés à affirmer, tant par des arguments de critique interne que de critique externe, que l'esprit qui a dominé au Concile et en a inspiré tant de textes ambigus et équivoques, et même franchement erronés, n'est pas l'Esprit Saint, mais l'esprit du monde moderne, esprit libéral, teilhardien, moderniste, opposé au règne de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Toutes les réformes et orientations officielles de Rome sont demandées et imposées au nom du Concile. Or ces réformes et orientations sont toutes de tendance franchement protestante et libérale.

C'est dès le Concile que l'Eglise, ou plutôt les hommes d'Eglise occupant les postes-clé, ont pris une orientation nettement opposée à la Tradition, soit au Magistère officiel de l'Eglise.

Ils se sont pris pour l'Eglise vivante et maîtresse de vérité, libres d'imposer aux clercs et aux fidèles de nouveaux dogmes, le progrès, l'évolution, la mutation et **une obéissance aveugle et inconditionnelle**. Ils ont tourné le dos à la véritable Église de toujours, lui ont donné de nouvelles institutions, un nouveau sacerdoce, un nouveau culte, un nouvel enseignement toujours en recherche, et cela toujours au nom du Concile.

Il est aisément de penser que quiconque s'opposera au Concile, **leur nouvel évangile**, sera considéré comme hors de la communion de l'Eglise. On peut leur demander de quelle Eglise ? Et ils répondent de l'Eglise conciliaire.

Il est donc indispensable de démythifier ce Concile qu'ils ont voulu pastoral, en raison de leur horreur instinctive pour le dogme et pour faciliter l'introduction officielle dans un texte d'Eglise des idées libérales. Mais l'opération terminée, ils dogmatisent le Concile, le comparent à celui de Nicée, le prétendent semblable aux autres sinon supérieur.

Que de sujets à bien étudier et à analyser, par exemple :

– ce qui concerne les rapports des évêques et du pape, dans la constitution de «*l'Eglise, des évêques et des missions.*»

– Le sacerdoce des prêtres et des fidèles dans les préliminaires de «*Lumen gentium*»

– Les fins du mariage dans «*Gaudium et spes*»

– La liberté de la culture, de la conscience et le concept de la liberté dans «*Gaudium et spes*»

– L'œcuménisme et les relations avec les religions non chrétiennes, avec les athées, etc...

On y décèlerait rapidement un esprit non catholique. De ces recherches le lien se ferait naturellement avec les réformes issues du Concile. Alors une singulière lumière éclaire le Concile. Elle provoque nécessairement la question : ceux qui ont réussi cette admirable manœuvre l'avaient-ils prémeditée avant le Concile ? Qui sont-ils ? Se sont-ils réunis avant le Concile ?

Peu à peu les yeux s'ouvrent sur une conjuration stupéfiante préparée de longue date. Cette découverte oblige à se demander : quel a été en toute cette œuvre **le rôle du pape ? Sa responsabilité ? En vérité, elle paraît accablante**, malgré le désir de l'innocenter de cette affreuse trahison de l'Eglise.

Mais si nous laissons à Dieu et **aux futurs vrais successeurs de Pierre** de juger de ces choses, il n'en est que plus certain que le Concile a été détourné de sa fin par **un groupe de conjurés** et qu'il nous est **impossible d'entrer dans cette conjuration**, quand bien même il y aurait beaucoup de texte satisfaisants dans ce Concile, car **les bons textes ont servi pour faire accepter les textes équivoques**, minés, piégés.

Il nous reste une seule solution : **abandonner ces témoins dangereux** pour nous attacher fermement à la Tradition, soit au Magistère officiel de l'Eglise pendant vingt siècles.

Nous espérons que les pages qui suivront jettent une lumière de vérité sur les **entreprises subversives des adversaires de l'Eglise**, conscients ou inconscients.

Ajoutons que **les appréciations des clercs et des catholiques libéraux, des protestants, des francs-maçons sur le Concile ne font que confirmer nos appréhensions**. Le Cardinal Suenens affirmant que ce Concile a été 1789 dans l'Église n'aurait-il pas raison ?

Alors notre devoir est clair : prêcher le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ contre celui de la déesse raison.

Mgr Marcel Lefebvre

*A tous nos lecteurs, amis et bienfaiteurs nous souhaitons une
Bonne et Sainte fête de Noël
et une
Sainte Année 2016
comblée de grâces et bénédictions divines*